

ventes créé en vertu d'une loi qui a été adoptée l'an dernier.

Le président et les principaux membres de cet Office sont entrés en fonction le 12 mai dernier, il y a donc quelques mois; ils ont, depuis, examiné plusieurs des problèmes que pose l'administration de cette loi qui a comme objectif, vous le savez, de pourvoir aux frais de transport de grains d'alimentation animale depuis les Grands lacs jusqu'aux provinces de l'Est du Canada. Ils ont déjà pris un certain nombre de décisions que j'ai annoncées à la Chambre la semaine dernière et qui témoignent de leur compétence.

Ils sont à revoir le problème dans son ensemble, et j'espère que d'ici quelque temps je serai à même de communiquer aux députés de la Chambre quelles attitudes ils ont adoptées ou quelles décisions ils suggèrent pour améliorer l'application de cette loi importante.

Le ministère a aussi la responsabilité de l'administration de la loi, en anglais, *Maritime Marshland Rehabilitation Act*, qui a une portée très limitée et qui, en 1970, cessera d'exister puisque les provinces impliquées, savoir le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île du Prince-Édouard assumeront toutes les responsabilités administratives prévues dans cette loi.

Voilà un tour d'horizon très bref et succinct des activités du ministère.

On me permettra—en présence de deux de mes anciens collègues à la direction de ce ministère, présents à la Chambre—de rendre un hommage tout à fait particulier à M. Rousseau, sous-ministre, qui a pris sa retraite le 1^{er} septembre dernier. M. Rousseau, que vous connaissez bien, était non seulement un forestier, un homme de science, mais aussi un humaniste. Je pense que mes collègues qui ont travaillé avec lui ont su apprécier à la fois son talent, son amabilité, sa compréhension des problèmes.

Sous sa direction, le ministère a pris une orientation qui se poursuivra, j'en suis certain, et mes collègues à la Chambre voudront certainement s'associer à moi pour rendre hommage à ce grand serviteur de l'État.

Il a été remplacé à la direction du ministère par le vice-président du Conseil économique, M. Couillard, qui a assumé ses responsabilités le 1^{er} septembre. Je n'ai pas à vous décrire M. Couillard—on le connaît—il a été au service du Conseil économique du Canada depuis sa création. C'est un fonctionnaire de carrière et il est reconnu pour son habileté administrative.

Au cours de l'année, aussi, nous avons perdu, au bénéfice du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, le sous-ministre adjoint, responsable de l'ARDA, M. Davidson.

[L'hon. M. Sauv.]

Il est allé prendre la direction du service des eaux au ministère et ce sous-ministre adjoint, que plusieurs d'entre vous connaissent, a laissé sa marque sur l'administration de l'ARDA et c'est avec beaucoup de regret que je l'ai vu partir.

Il a été remplacé par M. Saumier que la plupart des membres du comité ont connu et qui a témoigné de sa compréhension des problèmes de l'ARDA d'une façon remarquable; cela est d'ailleurs souligné dans le rapport du comité, où on lui rend un hommage spécial.

Au cours de l'année, l'honorable ministre des Travaux publics (M. McIlraith) a annoncé que le quartier général du ministère ainsi que le laboratoire de recherches seraient construits l'un à Hull et l'autre à Lucerne. Ces constructions, dont les plans et devis doivent être soumis, commenceront, je suppose, dans un avenir rapproché. C'est là une initiative presque nouvelle du gouvernement fédéral d'essayer de construire, du côté québécois, un certain nombre d'édifices fédéraux, prélude, je suppose, à la création d'une véritable capitale nationale.

Voilà, chers collègues, l'essentiel de ce que j'avais à vous dire. J'espère que je pourrai, cet après-midi, répondre à toutes vos questions. Je sais que, comme moi, vous croyez au travail du ministère et portez beaucoup d'intérêt au programme ARDA et au programme de développement régional.

Les critiques que vous voudrez m'adresser, je les prendrai dans le même esprit que les remarques que je viens de faire, c'est-à-dire dans l'espoir qu'elles serviront à l'amélioration des travaux du ministère.

[Traduction]

L'hon. M. Hamilton: Disons tout de suite que les membres de l'opposition qui participaient aux travaux du comité, furent assez satisfaits des réponses que le ministre et ses fonctionnaires se sont efforcés de donner à leurs questions sur les forêts et le développement rural. Cependant, la même franchise m'oblige à parler d'un grave mécontentement, non seulement parmi les membres du comité, mais aussi parmi les agriculteurs, certains dirigeants agricoles et certains des journalistes que l'ARDA intéresse positivement depuis des années. Ils ne cessent de me demander ce qui ne va pas et pourquoi la mesure n'a pas répondu à nos espoirs.

Le ministre m'a fait comprendre aujourd'hui que des progrès sont réalisés mais que certaines restrictions entravent la réussite d'une loi théoriquement bonne. D'après lui, ces restrictions sont, tout d'abord, les limites imposées par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Il y a aussi restrictions, du fait que le gouvernement fédéral ne peut prendre